

Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée

2112 - Promotion de la coopération européenne

Subvention à la section du Bas-Rhin de l'Association des membres de l'Ordre des palmes académiques (AMOPA)

Rapport n° CP/2012/873

Service gestionnaire:

Service relations internationales - Cellule affaires européennes

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente l'attribution d'une subvention à la Section du Bas-Rhin de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA), pour son concours 'Nous, l'Europe'.

Depuis 2004, l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA), composée d'hommes et de femmes ayant reçu les Palmes Académiques, organise le concours « Nous, l'Europe ». Il vise à contribuer à l'éveil et au développement de la citoyenneté européenne chez les jeunes, à affirmer la vocation européenne de Strasbourg et de l'Alsace.

C'est la section du Bas-Rhin, à l'origine du concours, qui pilote cette opération et en assume la responsabilité nationale.

Le concours est ouvert aux élèves des collèges et lycées des pays de l'Union Européenne où l'AMOPA a une section. Les enfants des classes de CM1 et CM2 des écoles du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont aussi associés avec un sujet et des prix spécifiques.

Les sujets du concours par classe :

- 1ères et terminales : réaliser un sondage sur le thème « Faut-il sortir de l'espace de Schengen ? Pourquoi ? », à partir des réponses, rédiger un texte sur : « les accords de Schengen, bénéfiques ou nuisibles à la citoyenneté européenne ? » ;
- 4èmes et 3èmes de collège ainsi que les 2ndes de lycée : rédiger un texte sur le thème « Qu'est-ce qu'un citoyen européen ? »;
- CM1 et CM2 : réaliser un timbre-poste commun à tous les pays de l'Union européenne sous forme de dessin.

Prix des lauréats :

- Les classes de collège et lycée sont invitées à Strasbourg durant la session du Parlement Européen. Elles feront notamment une visite des institutions européennes.
- Les classes de CM1 et CM2 seront invitées à l'EUROPA PARK qui fait la promotion des différents pays de l'Europe de manière ludique.

Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes, qui est cofinancé par le Conseil Général, prête son concours à l'association pour l'événement au niveau logistique comme chaque année.

Le budget prévisionnel global du projet s'élève à 16.900 €.

L'association a sollicité une aide financière du Département à hauteur de 3.000 €. La Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, réunie le 15 octobre 2012, s'est prononcée en faveur d'un soutien à hauteur de 2.000 €.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------------|--------------------|--|--------------------------------------|------------------|
| 17598 | 65-6574-041 | 33 600,00 € | 6 620,00 € | 2 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Section du Bas-Rhin de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA) une subvention de 2 000 €, conformément au tableau annexé.

Par dérogation au règlement financier départemental, la subvention sera versée en deux fois :

- 1 500 € seront versés dès l'attribution de la subvention,
- le solde sera versé sur présentation du budget final détaillé du projet, au prorata de la réalisation effective des dépenses.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL